

Le Combat Social

FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°5-2022 ||(Mai 2022) | 1 €

SOLIDARITÉ ENTRE LES TRAVAILLEURS !

PAS UN TRIMESTRE DE PLUS AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DES SALAIRES ET DES PENSIONS

Rassemblement FO du 1er Mai 2022 à Trélazé



L'éditorial de Catherine Rochardeau

Retour sur la mobilisation du 1^{er} Mai

LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD
cgt-Force Ouvrière
de Maine-et-Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
02 41 25 49 60
udfo49@force-ouvriere.fr

www.fo49.fr

Inscrit à la CPPAP
n° 0725S07442

Directrice de
publication :
Catherine ROCHARDEAU.

Sommaire

- 2 Édito de Catherine Rochardeau
- 4 Victoire à Pôle emploi
- 5 AG de l'Union Régionale de la Base de défense Angers-Le Mans-Saumur SNUDI FO 49
- 6 Mobilisation Territoriaux Saumur
- 7 Conférence régionale des EHPAD
- 8/9 FO réaffirme son indépendance
- 10 Mobilisation au CESAM

Le 1^{er} Mai nous étions plus de 70 camarades à nous rassembler à Trélazé

Vous trouverez ci-joint une grande partie de mon intervention

« *Camarades, ce premier mai est l'occasion de renouer avec une de nos traditions, celle de nous retrouver devant la stèle de Ludovic Ménard, syndicaliste ardoisier des mines de Trélazé, signataire de la Charte d'Amiens, fondement de notre syndicalisme.*

Il est des moments où, plus que jamais, nous devons réaffirmer combien l'indépendance syndicale et la clarté dans les revendications sont d'impérieuses nécessités pour aider les salariés revendiquer, à combattre les attaques portées à leurs acquis sociaux, à leurs libertés.

Avant d'en venir à la situation dans notre pays, il est important de se souvenir que le 1er mai est une journée internationale de solidarité entre tous les travailleurs.

Le 1er mai demeure un symbole de l'engagement syndical : celui de la solidarité ouvrière, du refus de l'exploitation, de l'aspiration à l'émancipation individuelle et collective, de l'action collective et de l'internationalisme.

C'est aussi un engagement pour la paix.

Et ce premier mai, plus que d'autres ces dernières années,

est placé sous le signe des appels à la paix alors que la guerre en Ukraine se poursuit depuis plus de 2 mois avec, chaque jour, la révélation de nouvelles horreurs, atrocités, que subissent tant d'hommes, femmes, enfants, familles entières.

Ne nous laissons pas gagner par la fatalité, la résignation... Clamons toujours haut et fort notre aspiration à l'arrêt de tous les conflits, de la guerre, notre aspiration à la paix.

La solidarité ouvrière à chaque fois qu'elle peut être sollicitée répond présente, quand où que ce soit dans le monde, la paix, la démocratie, la liberté, mais aussi le syndicalisme, l'action syndicale, sont menacés ou réprimés.

La solidarité internationale ne s'est pas limitée à l'Ukraine. En lien cependant avec cette situation, nous venons d'apprendre l'arrestation de militants syndicalistes en Biélorussie, et avons fait part avec la CSI de notre protestation. De même nous apportons tout notre soutien à la population russe qui manifeste pour l'arrêt des combats en Ukraine malgré la répression et les menaces d'emprisonnement.

Dans d'autres régions du monde, cette solidarité est nécessaire. Toujours avec Hong Kong et avec la Birmanie... avec l'Afghanistan. Nous ne pouvons rester silencieux sur la répression dont ont été victimes nos Camarades en Guadeloupe et en Martinique

lors des grèves et des manifestations contre le pass sanitaire.

La discrimination syndicale ce n'est pas seulement dans les DOM-TOM ou hors de nos frontières, mais trop souvent encore dans les entreprises y compris dans notre département.

Après 2 années de crise sanitaire, nous ne pouvons oublier que nous sommes toujours dans un régime d'état d'urgence qui permet au gouvernement de prendre des mesures liberticides, des mesures de dérogation au Code du travail et au Statut de la fonction publique.

En cinq années, le gouvernement a passé une vingtaine de lois et décrets portant atteinte à nos libertés, notamment syndicales, sous prétexte soit du terrorisme pour la moitié, soit de la crise sanitaire pour l'autre moitié!

Quant aux décisions prises au sujet de la crise sanitaire, elles le sont dans le plus grand secret au sein d'un conseil de défense, organe soumis au « secret défense », donc protégeant ses participants de toute poursuite judiciaire.

Tous les salariés, les retraités, les privés d'emploi sont confrontés aux répercussions de la guerre sur leur vie quotidienne. Les populations en subissent déjà les conséquences, les moins favorisés surtout confrontés à l'augmentation des prix, aux difficultés d'approvisionnement

en biens et alimentation essentiels.

Les prix continuent d'augmenter, sur les étals des supermarchés, à la pompe, sur nos factures de gaz, de fioul ou d'électricité. Les prix du pétrole, du gaz, mais aussi du blé et de nombreuses matières premières s'affolent!

Le niveau d'inflation a de nouveau provoqué une augmentation automatique du SMIC. 40 euros bruts à partir de ce 1er mai. Elle sera vite absorbée.

Dès l'automne, Force Ouvrière avait

prix des produits de consommation courante, à augmenter tous les salaires, les pensions de retraite et les minimas sociaux.

Camarades, après l'élection du président de la République avec une majorité toute relative, la campagne pour les législatives va s'ouvrir. Retraites, dialogue social, assurance chômage, les sujets vont être nombreux... Les déclarations de l'ex-candidat, désormais actuel président, notamment en matière de salaires ou de retraites sont particulièrement

contre une telle réforme, pour son retrait, comme nous l'avons fait contre la retraite à point, ce qui a contraint le gouvernement à la retirer!

Camarades, nous ajouterons à cette revendication, l'exigence de l'augmentation générale des salaires et des pensions de retraite; la défense de la sécurité sociale, elle aussi dans le viseur du gouvernement; la transformation de Pôle emploi en agence France Travail; la défense des services publics, de l'hôpital public, du service public de l'Éducation nationale.

La défense et la reconquête des services publics sont déterminantes pour l'avenir et pour l'égalité de droits entre tous les citoyens. Il ne doit pas y avoir de fracture entre les citoyens des villes et des campagnes.

Ce combat pour faire aboutir nos revendications, nous devons le mener sans céder aux pressions d'où qu'elle vienne! Le dernier CCN de Force Ouvrière l'a rappelé avec force : nous ne céderons pas à l'union nationale que recherche le président de la République pour faire passer ses réformes, pour imposer la régression sociale qui engendre la misère et la précarité!

FO ne sera jamais le suppléant d'un gouvernement, quel qu'il soit!

De tout cela, nous discuterons lors de notre prochain congrès confédéral. C'est un rendez-vous important. C'est un moment essentiel du débat démocratique entre délégués, porteurs du mandat et des aspirations des adhérents.

Nous débattons de nos revendications du moment et pour les semaines, les mois, les années qui viennent.

Même si la période n'incite pas à l'optimisme, nous sommes syndicalistes, déterminés et confiants dans notre avenir! Nous en ferons la démonstration collectivement — c'est notre responsabilité la plus importante.

Alors, mes Camarades, retrouvons les manches! Portons partout les revendications! Renforçons partout nos syndicats. Construisons de nouvelles implantations partout où nous n'en avons pas!

Vive le syndicalisme libre et indépendant!

Vive la solidarité internationale des travailleurs!

Vive le 1er mai des revendications!

Vive l'union départementale du Maine-et-Loire!

Vive la confédération générale du travail — FORCE OUVRIERE!



demandé un coup de pouce significatif sur le SMIC et sur le point d'indice de la fonction publique et appelé à l'ouverture des négociations salariales dans les branches et dans les entreprises.

Dans tous les secteurs, de nombreux conflits ont été engagés par ou avec nos syndicats dans des entreprises pour exiger des augmentations de salaire pour exemple, groupe VyV, Harmonie ambulances, VALEO, Territoriaux, etc.

Comment ne pas être révolté par l'envolée des résultats des entreprises du CAC 40 alors que dans le même temps la négociation salariale peine à aboutir, que le point d'indice est gelé et que les entreprises bénéficient des aides de l'état et d'exonération de cotisations sociales?

137 milliards d'euros, voilà le montant engrangé par les entreprises du CAC 40 en pleine pandémie. C'est un record historique!

Les 5 Français les plus riches possèdent désormais autant que 27 millions de personnes, soit 40 % de la population française qui, elle, doit survivre avec moins de 1000 euros par mois.

Alors oui, il y a urgence à bloquer les

inquiétantes!

Pour FO, reculer l'âge de la retraite à 65 ans c'est inacceptable : 62 ans et 43 années de cotisations c'est déjà beaucoup trop!

C'est inacceptable, car le recul de l'âge de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions, alors que le seul effet des réformes passées conduira, selon différentes projections à l'horizon 2070, à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

C'est inacceptable, car cela obligera un grand nombre de salariés à prolonger leur carrière pour ceux qui sont encore en activité, et cela contraindra tous les autres à rester plus longtemps dans la précarité, à trouver un revenu de substitution dans l'indemnisation chômage, la préretraite, l'invalidité ou pire, les minima sociaux.

Ne nous trompons pas sur la volonté d'Emmanuel Macron d'aller au bout de cette réforme. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a reconnu qu'il ne peut pas donner la garantie que le gouvernement ne recourra pas au 49-3.

Nous n'acceptons pas un tel projet. Nous jetterons toutes nos forces

EN DIRECT DES SYNDICATS

Victoire à Pôle emploi de Force Ouvrière devant le Conseil d'État

F O a obtenu gain de cause. Les agents de Pôle emploi en CDI pourront obtenir une requalification de leur contrat en CDD

Le 27 avril dernier, la Haute juridiction a prononcé une décision qui a pour effet de rendre inapplicable une règle relative au recrutement de personnel en contrat à durée déterminée (CDD).

Pour mémoire, le 18 septembre 2019, certaines organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et SNAP) ont signé un accord supprimant purement et simplement les délais de carence entre 2 CDD, inscrivant ainsi les collègues durablement dans la précarité.

Il ne faut pas oublier que le CDI est le contrat normal d'embauche non seulement à Pôle emploi, mais en France au regard du Code du travail. Les recours aux CDD sont strictement réglementés par le même code. Les délais de carence ont été institués par la loi pour s'assurer qu'un salarié en contrat précaire ne vient pas rem-

placer de façon durable un emploi devant être occupé par un salarié en CDI.

FO est la seule organisation syndicale à avoir attaqué cet accord ou plus exactement son arrêté d'extension pris par la ministre du Travail.

Le Conseil d'État vient de rendre sa décision et donne raison à FO en annulant l'arrêté d'extension de la ministre du Travail privant ainsi de base juridique l'accord du 18 septembre 2019.

Le Conseil d'État par son arrêt annule l'arrêté d'extension de l'accord du 18 septembre 2022, ce en quoi il permettait la suppression pure et simple des délais de carence. Cette décision prive l'avenant de sa base juridique qui le rend donc inapplicable. À noter que le Conseil d'État n'a pas jugé bon d'indiquer une date à partir de laquelle sa décision prend effet, ce qui veut dire qu'elle est rétroactive. C'est comme si l'avenant n'avait jamais existé.

Les conséquences de cette décision sont simples :

Ainsi, tous les contrats de travail à durée déterminée ayant été renouvelés

sans délai de carence, en application d'un accord qui est réputé ne jamais avoir existé, sont dépourvus de base juridique. Les salariés peuvent prétendre à la requalification de leur CDD en CDI. Pour ceux ayant quitté Pôle emploi, il s'agit de demander la requalification de la fin de CDD en licenciement sans cause réelle et sérieuse ouvrant droit à dommages et intérêts.

Nos Délégués Syndicaux Centraux ont rencontré la Direction générale de Pôle Emploi sur le sujet et les suites à donner à cet arrêté. La direction est bien consciente des conséquences et est en cours de recensement du nombre de personnes concernées. Les représentants FO ont demandé que la requalification du CDD en CDI puisse se faire sans passer par la case Conseil des Prud'Hommes pour tous les collègues le demandant. Force Ouvrière reste en attente de la position de la DG sur ce point.

Aujourd'hui Force Ouvrière appelle tous les agents en CDD à Pôle emploi ayant eu un renouvellement de contrat sans délai de carence, à contacter un représentant FO

L'UD FO 49 organise le 11 juin une journée festive

Le formulaire d'inscription. Est disponible ci contre Nous avons centralisé à ce jour une vingtaine d'inscriptions. Merci aux secrétaires de syndicats de faire connaître cette initiative à leurs camarades et de transmettre à l'UD les inscriptions.

Merci aux camarades de la métallurgie, Willy et Aurélien, qui se sont portés volontaires pour être « référents » pétanque et palets.

Pour rappel ceux qui s'inscriront aux tournois devront amener leurs matériels.

Pour les camarades qui souhaiteraient jouer à autre chose : Molky, jeux de société, ballons, il y aura la possibilité de le faire.



INSCRIPTION

NOM PRÉNOM _____ SYNDICAT DE BASE _____

NOMBRES D'ADULTES PRÉSENTS : MOI MOI D'AUTRE

NOMBRES D'ENFANTS PRÉSENTS : MOI MOI D'AUTRE

RÉSERVATIONS LITS (INDIQUER LE NOMBRE DE PERSONNES) : _____

PARTICIPATIONS AUX TOURNOIS : PÉTANQUE PALET

NOM DU COÛQUIER : _____

PAR SOUCI D'ORGANISATION, VEUILLEZ NE VOUS INSCRIRE QUE SUR UN TOURNOI ET AMENER VOTRE MATÉRIEL.

RENSEIGNEMENT DES REPAS ET COUCHAGES À LA RÉSERVATION PAR CHÈQUE

Assemblée Générale de l'Union Régionale de la Base de défense Angers — Le Mans — Saumur

L'Assemblée générale de l'UR FO de la Base de défense d'Angers Le Mans Saumur s'est tenue le 05 avril 2022 dernier à l'UD 49, accueillie par sa secrétaire générale Catherine ROCHARD.

Composée d'une vingtaine de camarades des différentes emprises de la Base de Défense Angers Le Mans Saumur (49 et 72) et présidée par Valéry MICHEL, secrétaire national du Syndicat National Des Personnels Techniques et Paramédicaux, et en présence de Jean-Marc VANNIER, interlocuteur CMG de RENNES. Tous les bilans ont été approuvés.

Le nouveau Conseil a été élu à l'una-



nimité. Le Bureau, issu de ce Conseil a été également élu à l'unanimité. Le Conseil a reconduit Marc TARDY (Service de l'Infrastructure de la Défense) au poste de Secrétaire Général, Patrick CARDENAS (Services de Santé aux Armées-CMA) et Benoît PRUNIER (École Militaires de Saumur) à ceux

de Secrétaires adjoints.

Sébastien GESTA (Groupement de Soutien de la base de Défense) et Geoffrey LEMARIE (Groupement de Soutien de la base de Défense), nouveaux trésoriers, viennent compléter le Bureau.

Une victoire pour le SNUDI FO 49

Mardi 5 avril 2022, le Conseil municipal de Loire Authion a voté le retour à 4 jours d'école pour la rentrée 2022. Vote des 10 Conseils d'écoles : 9 sur 10 pour 4 jours, aucun pour 4,5 jours (1 école à égalité de voix).

Les camarades du SNUDI-FO disent: «Bravo à la détermination des personnels! Merci aux parents d'élèves qui se sont mobilisés à leurs côtés!» Le SNUDI FO 49, qui défend le retour à un cadre national du fonctionnement de l'école (4 jours pour tous sur 36 semaines) a tenu toute sa place pour aider à obtenir satisfaction.

Vu le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations sur les rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, considérant le vote majoritaire en faveur des 4 jours dans les conseils d'école, le conseil municipal a pris la décision de demander à Monsieur le Directeur Académique de Maine et Loire, une dérogation pour un fonctionnement sur 4 jours des écoles de Loire Authion pour la rentrée 2022, ce qui signifie la fin des

TAPs sur l'ensemble des écoles (publiques et privées). Le Maire a réuni les directeurs d'écoles de Loire Authion juste avant le Conseil municipal pour leur porter le projet de délibération de la municipalité. Il a salué « des échanges de grande qualité » dans les Conseils d'école où le bien-être de l'enfant était au centre des préoccupations de chacun.

Effectivement, les enseignants n'ont jamais cessé de mettre au cœur de leurs préoccupations le bien-être de l'enfant. Par contre, cela n'a jamais été le cas du gouvernement qui a utilisé ce prétexte pour atteindre ses objectifs politiques : territorialiser l'école. Une hypocrisie et des objectifs de casse de l'école publique que nos camarades du SNUDI FO ne cessent de dénoncer clairement depuis 2012.

C'est pourquoi ils se sont battus ces dernières années aux côtés des collègues de Saumur, de Segré en Anjou bleu, de Brissac Loire Aubance comme partout en France afin que s'arrête cette politique de destruction dont les conséquences désastreuses sont maintenant bien connues de tous. C'est pourquoi au-

jourd'hui, le SNUDI FO 49 se félicite de la décision de la municipalité de Loire Authion. Sans la détermination des personnels, ATSEM, enseignants, agents territoriaux, et sans le soutien des familles organisées dans un collectif de 200 « pour le retour à 4 jours de classe sur Loire Authion », aucune modification de la situation n'aurait été possible. Alors, un grand bravo aux personnels qui ne se sont pas laissés diviser : enseignants, ATSEM et animateurs!

Par ailleurs, dans le processus qui a conduit à ce vote, le syndicat SNUDI FO 49 a tenu toute sa place pour que le débat ait lieu, pour que s'exprime la volonté majoritaire, puis pour fédérer autour d'elle, pour soutenir et aider à l'organisation (passage dans les écoles, diffusion des tracts, interpellation des élus, pétitions, manifestations, unité avec le syndicat des territoriaux, lien entre les personnels, préavis de grève, audiences en Mairie, audience chez le Préfet...)

C'est toute l'utilité de notre outil syndical indépendant et interprofessionnel.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Mobilisations des Territoriaux de Saumur

Les territoriaux de la Ville de Saumur ne lâchent rien. Le 6 avril dernier, ils étaient une soixantaine réunis devant l'entrée du Conseil municipal pour interpellier leur élu. Ils renouvellent l'action le 18 mai.

Au départ, tout est parti d'une revendication pour l'octroi d'une prime covid. Cette dernière a été accordée aux agents de la communauté de l'agglomération de Saumur qui ont travaillé au contact de la population lors du premier confinement, mais refusée aux agents de la ville. Seuls ceux travaillant en EHPAD ou en Foyer logement ont pu en bénéficier, comme le prévoit la législation, mais pas les services d'accueil, du CCAS, ou de la propreté... alors qu'à l'agglomération les conditions d'attribution ont été étendues à tous les agents sur le terrain. Ce « cadeau » a été accordé par l'ancien président de Saumur agglomération, avant de laisser sa place à son premier vice-président qui, comme tous les élus communautaires, l'avait voté d'une seule main!

Les agents de la ville demandaient également à conserver l'un de leur ancien avantage, supprimé en début d'année, à savoir le prêt de véhicules pour une utilisation sur le temps personnel, pour un déménagement par exemple.

Devant ce refus, d'autres revendications se sont exprimées. Elles traduisent toutes une volonté de maintenir le pouvoir d'achat des agents. Aujourd'hui les agents demandent une prime inflation de 200 euros pour tous, une augmentation significative de l'IFSE et ouverture immédiate de la négociation sur le CIA (deux primes pouvant être servies aux agents, en complément de leur traitement indiciaire de base), une revalorisation de



l'allocation principale semestrielle pour avoir l'équivalent d'un 13e mois, une augmentation de la part employeur de 20 euros sur les titres restaurant, la prise en compte du manque d'effectif dans certains services et le recrutement d'agents titulaires, l'amélioration du déroulement des carrières, les nominations suite à concours ou examen professionnel.

Pour maintenir la pression, Force Ouvrière a décidé d'organiser une nouvelle réunion d'information syndicale le 3 mai, l'objectif étant de permettre à chacun de s'exprimer et de montrer la mobilisation des territoriaux de Saumur, sans recourir à la grève qui implique une perte de salaire. De nouveau, une cinquantaine d'agents se sont déplacés, démontrant ainsi que le mouvement et les revendications ne faiblissent pas.

Un courrier envoyé aux agents en réponse

Pour le moment, le maire de Saumur a assuré aux agents qu'il avait entendu leurs revendications. Des promesses ont été faites, mais restent vagues. Aucune mesure concrète n'a été avancée sur l'amélioration du pouvoir d'achat.

Des revendications comme la prime covid et le prêt de véhicules sur le temps personnel ont rencontré un non catégorique et non négociable. L'augmentation des titres restaurant pourrait être envisagée?

Un courrier a été envoyé par le Maire le 21 avril à l'ensemble des agents de la Ville, notre élu estimant qu'il devait revenir sur les différents points abordés par le syndicat FO. Monsieur Goulet y affirme que les agents qui travaillent à l'EHPAD la Sagesse, au portage des repas, au centre vaccination Covid et au centre communal de Santé ont reçu la prime Covid. Depuis l'envoi de ce courrier, des agents sont revenus vers nous indiquant qu'ils avaient effectivement travaillé dans les établissements cités, mais qu'ils n'ont pas reçu la prime.

Monsieur le Maire se dit prêt à continuer la réflexion sur le CIA, mais nous rappelons que cette prime est annuelle, que son montant est soumis et rediscuté chaque année au bon vouloir de nos responsables. Si elle tend à remplacer la prime annuelle au mérite, qui varie pour un agent à temps plein de 0, 50 à 100 euros, elle risque de ne pas être très motivante.

Le courrier du Maire n'apporte aucune avancée et ne répond pas à la demande de négociation du syndicat.

Afin de maintenir la pression, les agents, lors d'une nouvelle réunion d'information syndicale à l'initiative de FO, le 3 mai dernier, ont décidé d'appeler à un mouvement de protestation le 18 mai devant l'entrée du conseil municipal.

Les agents attendent des avancées qui devront voir le jour, car la colère monte et le pouvoir d'achat baisse...



EN DIRECT DES SYNDICATS

Conférence Régionale des EHPAD du 05 Mai

La conférence régionale des délégués des EHPAD a été une réussite : avec la participation de 130 délégués et 40 établissements représentés (publics FOH et territoriale, privées)

Au cours de cette rencontre, 22 interventions ont été comptabilisées et a été remarquée la présence de 2 représentants de la fédération FO SPS Johann Laurency et Grégory Leduc, de Paul Barbier membre du bureau national de l'UCR, des représentants des UDR des 5 départements et 2 UD. Les projections prévoient 4 millions de personnes en perte d'autonomie d'ici 2050.

La région est actuellement mieux dotée en nombre de places d'EHPAD comparativement à la moyenne nationale et en sous-dotation sur les dispositifs alternatifs, type autonomies à domicile. De l'aveu même de l'ARS, l'Objectif National de Dépense de l'Assurance Maladie du médico-social ne permet pas d'augmenter les places, alors ils inventent la transformation des places d'Ehpad en établissement non médicalisé comme ils veulent le faire à Champtoceaux.



plus. Les travailleurs n'acceptent plus la situation; personnels techniques, soignants, encadrants ont tous dénoncé dans leurs interventions la maltraitance institutionnelle envers les résidents et eux même.

Les sous-effectifs entraînent le passage en 12 h dans nombre de résidences, l'augmentation du nombre de patients à prendre en charge, de nombreux transferts de tâches entre soignants; des rappels incessants à domicile que les cadres dénoncent, mais réalisent sous la pression des directions.

Dans leurs interventions les camarades retraités ont insisté sur plu-

criraient largement dans les initiatives permettant d'améliorer les conditions de travail des salariés des EHPAD, et donc d'améliorer les conditions de vie des résidents.

« Ce combat doit être interprofessionnel, nous sommes tous les vieux de demain, nous sommes tous les futurs résidents!! »

L'urgence de faire aboutir les revendications en premier lieu :

- un plan d'embauche massive pour atteindre le ratio d'un salarié pour un résident.
- la hausse des salaires

Les UDR sont revenus sur la question de la 5^e branche et la volonté du gouvernement de sortir de l'assurance maladie la perte d'autonomie qui serait financée non plus par le salaire différé payé par l'impôt.

Ce combat est à mener avec l'interprofessionnelle comme la question des hôpitaux et comme nous l'avons fait le 4 décembre dernier.

Les EHPAD, leur financement c'est la question de tous.

Enfin le délégué fédéral branche santé, Benjamin Delrue est entré en contact avec le président de la FNADEPA 49 (association de directeurs d'EHPAD) qui vont appeler à une manif départementale dans le Maine et Loire début juillet pour des moyens. Ils ont convenu de poursuivre la discussion dans les jours à venir pour pourquoi pas appeler ensemble.

La conférence s'est conclue par un appel à la grève et à manifester le 14 juin prochain à Nantes.

La conférence s'adresse aux organisations syndicales qui partageront nos revendications



C'est un scandale à venir !

Question effectif, la FHF indique qu'il manque 6800 IDE dans les PDL, l'ARS répond par 250 places en IFSI/an supplémentaires d'ici 2023 pour toute la région.. Ils organisent la pénurie!!

Dans toutes les interventions de qualité est dépeinte une situation qui n'est plus tenable avec par manque de personnel.

Dans certains établissements, faute de personnels, les résidents n'ont qu'une douche par mois, ne sont pas levés tous les jours, sont « gavés » (car les agents doivent aider 6 à 8 personnes à manger) ou ne s'alimentent

sieurs points :

— La nécessité de maintenir la dépendance dans le champ de compétence de la sécurité sociale, mettre en place une 5e branche en dehors de la sécurité sociale financée par l'impôt serait une attaque supplémentaire à notre système solidaire

— La revendication de l'augmentation générale des pensions, de la même manière que les salariés demandent une augmentation générale des salariés et les fonctionnaires le dégel du point d'indice

Ils ont indiqué qu'ils seraient là pour appuyer les revendications des agents des EHPAD et qu'ils s'ins-

HISTOIRE

FO l'indépendance en Fil d'Ariane

L'indépendance syndicale est dans l'ADN de notre organisation, elle est à l'origine de la scission de la CGT de 1947, qui a donnée naissance à la cgt-FO

Pour rappel, la CGT de l'époque était complètement inféodée au PCF, retour sur une partie des événements qui ont conduit à la scission.

« Les grèves de novembre et décembre 1947 et leurs conséquences.

Mai 1947 : c'est la grève totale des usines Renault. Les ouvriers, Français et Algériens aux coudes à coudes, imposent à l'appareil stalinien, qui exerce un contrôle que l'on pouvait pourtant penser absolu sur la C.G.T., la grève totale pour l'augmentation des salaires.

Les dirigeants CGT tentent de briser la grève en y opposant des primes à la production. C'est le fameux "produire d'abord, revendiquer ensuite", c'est à dire jamais. Sans succès.

La mobilisation, par la grève, contraint les ministres "communistes"

En effet, la classe ouvrière a supporté tout le poids de la reconstruction. Les prix s'envolent. Les salaires stagnent.

Pourtant, le CCN où les staliniens occupent désormais une position largement dominante décide... de ne rien décider.

Un autre CCN est prévu le 19 décembre. Le 19, et puis viendront les "fêtes"...

Le 12 novembre, indifférents au calendrier d'en "haut", la classe ouvrière se mobilise. Des grèves partielles éclatent; à Marseille le 12 novembre, en plein CCN et ensuite dans les mines du Nord.

Le gouvernement Ramadier prévoit des hausses considérables des prix des produits de première nécessité et une hausse de 45 % du prix du gaz et de l'électricité.

C'est le début de quatre semaines de grèves multiples, mais disloquées que la direction de la C. G. T. tente de chapeauter et d'instrumentaliser au compte des intérêts très particuliers du PCF.

Rappelons que c'est le début de la guerre froide, que les directives du PCF découlent des consignes du

Six mois plus tôt, les plunitifs de "l'Huma" n'avaient pas de termes assez violents pour dénoncer à la police les grévistes "provocateurs" de Renault... alors que la grève était massivement suivie.

Un bien curieux "comité national de grève".

C'est encore l'Humanité (du 28 novembre) qui annonce fièrement la constitution d'un "comité national de grève".

À quoi devrait servir un comité national de grève? Certainement à coordonner les "mouvements" éparpillés, à éviter l'émiettement, à centraliser tout ce qui doit l'être pour dresser la force du mouvement ouvrier organisé, la force du nombre contre l'État, l'État garant des intérêts particuliers de la minorité exploiteuse. Ici, rien de tel; bien au contraire.

L'appareil organise soigneusement, méthodiquement, on pourrait dire, scientifiquement, l'organisation de la dislocation.

C'est pour l'"appareil" syndical C.G.T. un petit jeu dangereux parce que "La création du comité national de grève est perçue par les grévistes comme un signal pour renforcer l'action".

Un appareil déstabilisé?

Thorez, le secrétaire général du PCF revient de Moscou le 29 novembre. Le ton est alarmiste : "ce qui a été fait en mon absence est absurde". (Cité par Menchéryni).

Les "scissionnistes de Force-ouvrière" semblent bien être sa principale préoccupation.

Les virages successifs imposés à l'appareil sèment le trouble. Les consignes sont mal appliquées ou avec retard. "Il faut céder du terrain, dit Thorez, il faut essayer d'obtenir des avantages, mais faire que le travail ne reprenne pas partout". Un vrai travail d'orfèvre.

Ce plan cynique doit empêcher "le triomphe des scissionnistes de Force-ouvrière".

L'incomparable Marcel Cachin, autre gloire du "grand parti de la classe ouvrière" en rajoute une couche le 3 décembre : "on a forcé les PTT (à en-



à sortir du gouvernement d'union nationale.

Depuis deux ans, l'Humanité martèle : "la grève, c'est l'arme des trusts".

Le CCN de la CGT du 12 novembre 1947.

Le Comité Confédéral National C.G.T. qui réunit les secrétaires des Unions départementales et de fédérations établit ce constat accablant :

"Nous ne pouvons plus vivre!".

Kremlin que les militants PCF de la C. G. T. sont tenus d'appliquer à la lettre.

Du 19 au 26 novembre, les grèves partielles se multiplient.

Les métallos de la région parisienne entrent en ordre dispersé dans la grève. L'Humanité du 19 novembre donne les directives :

"Tous derrière les métallos de la région parisienne! (...) bataille des 25 % contre la politique de famine du parti américain!"

trer dans la grève). Ce fut une erreur. Alors, il y a un peu de démoralisation". Mais n'est-ce pas le but recherché ?

Benoît Frachon, secrétaire général en binôme avec Léon Jouhaux, fait part de son inquiétude le 1er décembre :

"Demain, quand les prix augmenteront de 30, 40, ou 50 % et que les salaires n'augmenteront pas, les ouvriers diront : nous avons été roulés par vous".

Voilà qui est bien résumé par un expert en trahison des intérêts ouvriers En ordre dispersé, jusqu'au bout.

Une fois de plus, c'est l'Humanité qui annonce le 2 décembre la proclamation de la "grève totale"... dans dix départements.

Puis vient le tour des fonctionnaires, et ainsi de suite.

Les militants syndicalistes, qui s'opposent à ce travail de sape, sont non seulement dénoncés verbalement, mais souvent agressés physiquement.

Le ministère de l'Intérieur se réjouit de l'insuccès des grèves. Il faut dire que les revendications syndicales passent largement après la mise en avant des objectifs politiques du PCF.

Pour que l'opération réussisse...

Cet étrange Comité national de grève proclame le 9 décembre :

"Il est opportun d'envisager le mot d'ordre de retraite générale se traduisant par une reprise générale du travail à partir de demain". Mais attention "pour que l'opération réussisse, il faut qu'elle soit générale et la plus rapide".

Cette résolution sans faille du CNG surprend ceux qui sont encore en grève, notamment à Marseille où la répression s'abat sur les militants laissés sans défense. Le 10 décembre, un jeune maçon de 23 ans, Sylvain Bettini, est abattu par la police...

La classe ouvrière n'a rien gagné. L'appareil dirigeant de la C.G.T., caporalisé par la fraction la plus stalinienne du PCF, a rempli son office ce qui remplit de joie un certain Monmousseau, autre dirigeant en vue :

"La plus grande défaite que nous aurions jamais subie au cours de l'histoire du mouvement ouvrier eut été de ne pas combattre. Ce combat en lui-même, c'est une grande victoire".

Pour permettre aux chefs du PCF une sortie honorable, le gouvernement

a consenti à lâcher quelques primes vite "mangées" par l'inflation.

Benoît Frachon, le deuxième "petit père" du "peuple de France" avoue dans une longue tentative de plaidoyer au titre évocateur, "servir la France" parue en janvier 1948 : "(...) sur la revendication essentielle : les mesures assurant la garantie du pouvoir d'achat des salaires, le gouvernement refusait de s'engager formellement et se limitait à de vagues promesses. Il était impossible de tromper les ouvriers et leur dire que ces dispositions (les primes) étaient satisfaisantes".

Très bien. Mais alors, pourquoi conclure par : "On peut donc considérer que cette grève a eu des résultats très positifs".

On peut donc considérer qu'un chef stalinien en difficulté, ça ose tout...

La palme revient peut-être cette fois encore à Ambroise Croizat, ex syndicaliste (métallo) promu ministre du gouvernement d'union nationale, mais il n'y a pas de sot métier :



Extrait d'un article du site de l'UD FO 44

"Nous saluons plus particulièrement ... ceux qui ont participé aux 1300 grèves de la métallurgie..." Question éparpillement, peut-on faire mieux ?

Bothereau et ses camarades, Alexandre Hébert, organisent la résistance.

Ils sont certes très minoritaires dans cette C.G.T. colonisée. Les perspectives sont pour le moins sombres. On évoque fréquemment une "possible troisième guerre mondiale". La mise sous tutelle de la C.G.T. semble presque totale.

En janvier 2016, Mathieu Laprand et Évelyne Salamero publient sur le site de notre confédération une brève histoire des débuts de FO : "l'âge mûr, le vrai réformisme. Les 120 ans de la CGT-FO". Extrait :

1947 La grande scission

Le 19 décembre 1947, Léon Jouhaux et les syndicalistes "confédérés" démissionnent du bureau confédéral de la CGT. Depuis la Libération, au sein de la CGT, "la machine à broyer communiste était en marche", selon les termes d'André Viot, premier rédacteur en chef de Force Ouvrière. En septembre 1946, alors que les communistes contrôlent près de 80 % de la CGT, les confédérés s'organisent en fondant "Les amis de FO", puis en délivrant des cartes à ce nom. Les confédérés quittent la CGT. Pour Robert Bothereau, "Nous n'avons pas accepté le rôle d'otages que l'on voulait nous assigner. «La CGT continue, ont dit ceux qui se sont installés à son siège. Nous qui avons dû en partir, nous disons : 'Nous continuons la CGT.'»

Dès 1945, les militants qui veulent conserver une confédération libre et indépendante s'organisent autour de Résistance Ouvrière.

C'est dans un contexte inflationniste, lié à la crise du COVID, à la guerre en

Ukraine et suite à la réélection d'Emmanuel Macron, que va se tenir notre congrès confédéral.

Ne pas tenir compte du passé serait une erreur. Pas plus qu'hier, les travailleurs ne veulent d'une augmentation de leur durée de cotisations et voir leur pouvoir d'achat baisser !

Les revendications demeurent :

- Non à la réforme des retraites !
- Augmentations générales des salaires et des pensions !
- Dégel du point d'indice !

Faisons en sorte de donner un mandat clair à nos instances à travers les résolutions de congrès.

EN DIRECT DES SYNDICATS

Retour sur la Mobilisation du Césame du 05 Mai

Une centaine d'agent du cesame s'est réunie à la Préfecture dans le cadre de la journée de grève organisée par les syndicats CGT et FO.

Après la pétition interne dénonçant la dégradation des conditions de travail et de prise en charge, qui avait recueilli plus de 600 signatures, il s'agissait de rencontrer le représentant de l'Etat et faire remonter aux tutelles nos revendications.

- Manque de lits
- Manque de personnel
- Augmentation des missions et structures, aboutissant à du « saupoudrage » de moyens
- Turn over interne affaiblissant la cohésion d'équipe
- Accroissement des injonctions paradoxales : nécessité de préserver les libertés individuelles et en même temps pressions sécuritaires du gouvernement (extension des accès au fichier des patients hospitalisés sous contrainte par les Préfets et les forces de l'ordre , remise en cause des critères d'irresponsabilité pénale !)
- Incertitudes budgétaires, le budget 2021 s'annonce en déficit et celui pour 2022 n'est toujours pas connu ! Le risque étant que l'arbitrage se fasse entre les effectifs et les salaires !
- Continuité des soins mise à mal, car le crédo du tout ambulatoire, outre qu'il justifie les suppressions de lits, n'est pas réalisable faute d'effectifs suffisants ! Par ailleurs les capacités d'hospitalisation sont nettement insuffisantes pour faire face aux besoins.

Le représentant du Préfet qui a reçu pendant ¼ d'heure une délégation intersyndicale, fait remonter au Ministère de l'intérieur et à l'ARS la situation de l'établissement et les revendications du personnel.

Dans ce contexte, les seules marges de manœuvre pour tenter de passer l'été, le moins mal possible, vont être de « déshabiller » les effectifs des structures extra hospitalières ! Un cran supplémentaire dans la mobilisation va être nécessaire pour imposer une autre politique de soins, comme pour nos collègues en MCO ou dans les EHPAD.

Des discussions intersyndicales vont se mener pour envisager des initiatives régionales, voire nationales et prévoir une mobilisation plus large. Mais nous aurons peut-être à nous mobiliser avant tout pour défendre nos retraites, notre statut et nos rémunérations.



DIF

NE PERDEZ PAS CE QUE VOUS AVEZ GAGNÉ !

Le droit individuel à la formation (DIF)
a été remplacé en 2015 par le compte personnel de formation (CPF)

QU'EST-CE-QUE LE DIF ?

Le DIF donnait droit à 20 heures de formation par an pour un salarié à temps complet. Il était géré par l'employeur qui versait une participation à un organisme financeur (OPCA).



COMBIEN ?

DIF

Lorsque le salarié était en CDI, le DIF donnait droit à 20 heures de formation par an ou 120 heures sur une durée de 6 ans (qui correspond au plafond du DIF).

CPF

Pour un salarié à temps plein, ou à temps partiel, l'alimentation du compte se fait maintenant à hauteur de 500 € par année de travail (dans la limite d'un plafond de 5 000 €).



Votre montant de DIF peut s'élever jusqu' à 1800€!
120h de DIF x 15€/h

auquel viendra s'ajouter votre montant de CPF !

Vous pouvez donc avoir plus de 4200€ de disponible !

QU'EST-CE-QUE LE CPF ?



Le CPF est alimenté automatiquement au début de l'année qui suit l'année travaillée. Le nombre d'heures CPF est crédité par la CDC (Caisse des Dépôts et des Consignations), selon les déclarations qu'a fait votre employeur sur la fiche DADS.



DERNIÈRE LIGNE DROITE!

Attention ! Vous avez jusqu'au 30 juin pour saisir vos heures de DIF!

Si les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF, ils doivent cependant les intégrer au CPF avant le 30 juin 2021 pour les conserver, sinon elles seront perdues !

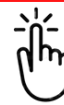
INFO : une fois retraité, vous ne pourrez plus mobiliser vos droits !

OÙ TROUVER MES HEURES DE DIF ?



Tout salarié qui avait capitalisé des heures de DIF au 31 décembre 2014 s'est vu remettre par son employeur de l'époque une attestation l'informant de son solde d'heures (chez certaines entreprises cela a parfois pu être indiqué directement sur le bulletin de paie de décembre 2014 ou janvier 2015). Si cela n'a pas été fait, le salarié doit réclamer son solde d'heures de DIF au 31 décembre 2014 à son employeur.

COMMENT SAISIR MES HEURES DE DIF ?



Tout se passe sur le site ou l'application moncompteformation.gouv.fr. C'est ici que vous allez devoir saisir le solde de vos heures DIF afin de les convertir en euros à raison de 15€ par heure DIF de formation.

Il est indispensable de scanner et de joindre votre attestation de DIF comme justificatif au moment de la saisie de vos heures !



PASSEZ À L'ACTION

L'accès à la formation est un droit accordé à tous les salariés pour vous permettre de vous doter de compétences et de connaissances complémentaires. C'est un projet personnel, qui vous appartient et il serait dommage de ne pas l'utiliser car une fois le plafond atteint, vous "perdez" tous les ans 500€ de droits !

Alors n'attendez pas pour vous inscrire sur moncompteformation.gouv.fr, reporter vos heures de DIF et profitez-en pour faire une formation!

Pour tous renseignements complémentaires, contactez votre délégué ou 01Formatic au 05 86 79 90 20

ATTENTION AUX ARNAQUES !

Vous risquez de recevoir par mail de nombreuses sollicitations pour utiliser votre DIF. Méfiez-vous!

Certaines peuvent être frauduleuses et "piller" votre Compte formation !

Vérifiez-bien la légitimité de l'organisme qui vous contacte avant de lui répondre..



Votre Union Départementale et O1Formatic, vous proposent de profiter de l'offre :



OPÉRATION MOBILISE TON DIF FORMATION + ORDINATEUR

Formations individuelles,
tous niveaux, à votre rythme,
sans accord de l'employeur
(hors temps de travail).

A distance,
vous êtes accompagné par un
formateur O1Formatic qualifié

Au choix :
formations Bureautique,
anglais, internet, Photoshop,
Déco intérieure...



100% finançable
par votre DIF/CPF*

*sous réserve de votre éligibilité
et de droits suffisants

Pour le bon déroulement
de votre formation,
nous vous fournissons un ordinateur
portable neuf et équipé que vous
pourrez conserver pour 49€* !
(95€ pour les non-adhérents)

49€*

95€* pour
les non-adhérents



Renseignez-vous auprès de votre délégué ou en contactant O1Formatic au 05 86 79 90 20
www.O1formatic.fr